

Fiche bassin piscine Les Pieux

Caractéristiques :

La piscine met à la disposition des scolaires :

- un bassin de natation de 25m sur 12,50m d'une profondeur de 80 cm à 3m, aménageable pour des élèves de palier 1, 2, 3 et 4.
- La structure propose 2 vestiaires collectifs séparés avec une entrée indépendante sur le bassin.
- Chaque vestiaire comporte une rangée centrale de casier qui permet de séparer éventuellement filles et garçons (utilisé lorsque l'enseignant est seul avec sa classe) ou pour les CM en vestiaire garçon et fille
- Seules les douches collectives sont utilisées par les élèves.

Dispositif d'accès bassin et de sortie :

- 1- Porte anti-retour à ouverture mécanique à la sortie des vestiaires pour l'accès aux bassins : l'ouverture est effectuée par un éducateur sportif côté bassin lors que les élèves sont regroupés par les enseignants. Le passage préalable aux douches est obligatoire
- 2- Les élèves sont comptés à l'entrée sur le bassin par l'enseignant et le maître nageur. Signature de la fiche de présence.
- 3- Les élèves sont regroupés pour les consignes sur des bancs à la sortie du pédiluve
- 4- L'ouverture des bassins donne du côté de la grande profondeur du bassin
- 5- En fin de séances les élèves sont regroupés et comptés avant la sortie du bassin. Signature conjointe des enseignants et du maître nageur.
- 6- La porte est ouverte puis refermée lorsque le dernier élève est sorti.
- 7- Une surveillance des bassins est effectuée tant que des élèves sont dans la structure.

Personnes handicapées : accès :

- accès possible depuis l'extérieur jusqu' à l'intérieur des bassins : rampes d'accès roulantes, largeur de portes adaptée, sanitaires...

Organisation liée à la sécurité :

- une classe par créneaux horaires pour toutes les classes du canton.
- 10 minutes de battement entre chaque groupe pour éviter les croisements de groupes sur les bassins et dans les vestiaires

Dispositif de sécurité : d'évacuation et de mise à l'abri (PPMS) prévu dans le POS

Convention signée le :

- convention tripartite signée par tacite reconduction en 2001. Cette convention peut faire l'objet d'avenants annuels
- N°: CHH NAT 00 001

Plannings et organisation

- l'élaboration des plannings est sous la responsabilité de l'éducation nationale en la personne du conseiller pédagogique pour l'Education Physique, sous la responsabilité de l'IEN qui valide le calendrier annuel et le projet pédagogique.
- l'élaboration du planning annuel est constituée conjointement avec le responsable de la structure et en concertation avec le collège dont les créneaux sont placés sur des blocs horaires spécifiques et sur des horaires à la périphérie des horaires primaires
- planning est transmis :
 - o à la Communauté de Communes au moins deux mois avant le début des activités scolaires afin d'établir le calendrier des transports
 - o aux écoles dès la mi-juin pour programmer les autres projets en fonction des dates bloquées
- Deux fonctionnements sont proposés :
 - o Pour les débutants (GS et CP) : 3 séances par semaines sur 10 séances, ce qui représente environ 6 périodes de 3 créneaux chacune
 - o Pour les classes de CE1 et CIII : 1 séance hebdomadaire sur une période d'environ 1 trimestre, soit 10 à 11 séances annuelles.
- Les créneaux sont distribués à raison d'un par classe

Nombre de classes primaires publiques fréquentant la piscine dans l'année :

- 48 classes du canton environ, soit 1200 élèves de la GS au CM2

Durée des modules : 10 à 11 séances annuelles

Durée de la séance :

- 40 minutes dans l'eau en cycles
- 30 minutes en modules

Conditions d'enseignement :

Tél : 02 33 04 27 63

Mel : piscine-des-pieux@wanadoo.fr

- **Chef du bassin :** Richard Grau
- **Responsable pédagogique :**
- **Nombre total de MNS :** 7
- **Nombre de MNS en surveillance par créneau :** 1
- **Nombre de classes sur un même créneau :** 1
- **Nombre de MNS en enseignement par créneau :** 1
- **Rapport MNS/classe :** 1/1

Suivi des classes fait par le même MNS :

Emploi du temps élaboré pour que les éducateurs, autant que faire se peut, suivent la même classe tout au long du cycle ou du module.

Continuité pédagogique :

elle est assurée entre les maîtres nageurs à partir d'une structure standard de module d'apprentissage, basé sur des aménagements et par la complexification des tâches des élèves : voir fiches jointes en fin de document.

Modalités de passation des tests d'autonomie, « savoir nager », « activités nautiques »

- **Passation assurée par** : par l'enseignant et ou les maîtres nageurs
- **A quel moment** : le test activités nautiques est effectué automatiquement à la fin du cycle d'apprentissage des CE2. Un double est transmis au conseiller pédagogique
- **Retour des tests vers la circonscription effectué par** : les enseignants. Ce retour pose problème. Un double sera laissé cette année au centre aquatique pour une compilation en fin d'année scolaire

Partenariat MNS/Education nationale Fréquence des réunions et objet : <ul style="list-style-type: none">- une réunion bilan de fin d'année pour analyser les difficultés et les orientations d'organisations à prendre pour l'année suivante- une réunion en fin d'année avec le directeur pour la constitution des plannings- participation d'un ou plusieurs maîtres nageurs aux réunions d'agrément- rencontres informelles pour la régulation de la mise en œuvre du projet pédagogique	Partenariat CCP/Education nationale Fréquence des réunions et objet : <ul style="list-style-type: none">- réunion décidée lorsqu'il s'agit de modifications éventuelles des termes de la convention- rencontre pour la régulation des plannings et des transports associés.- bilan annuel de la fréquentation des scolaires élaboré et transmis par le CPCEPS
---	--

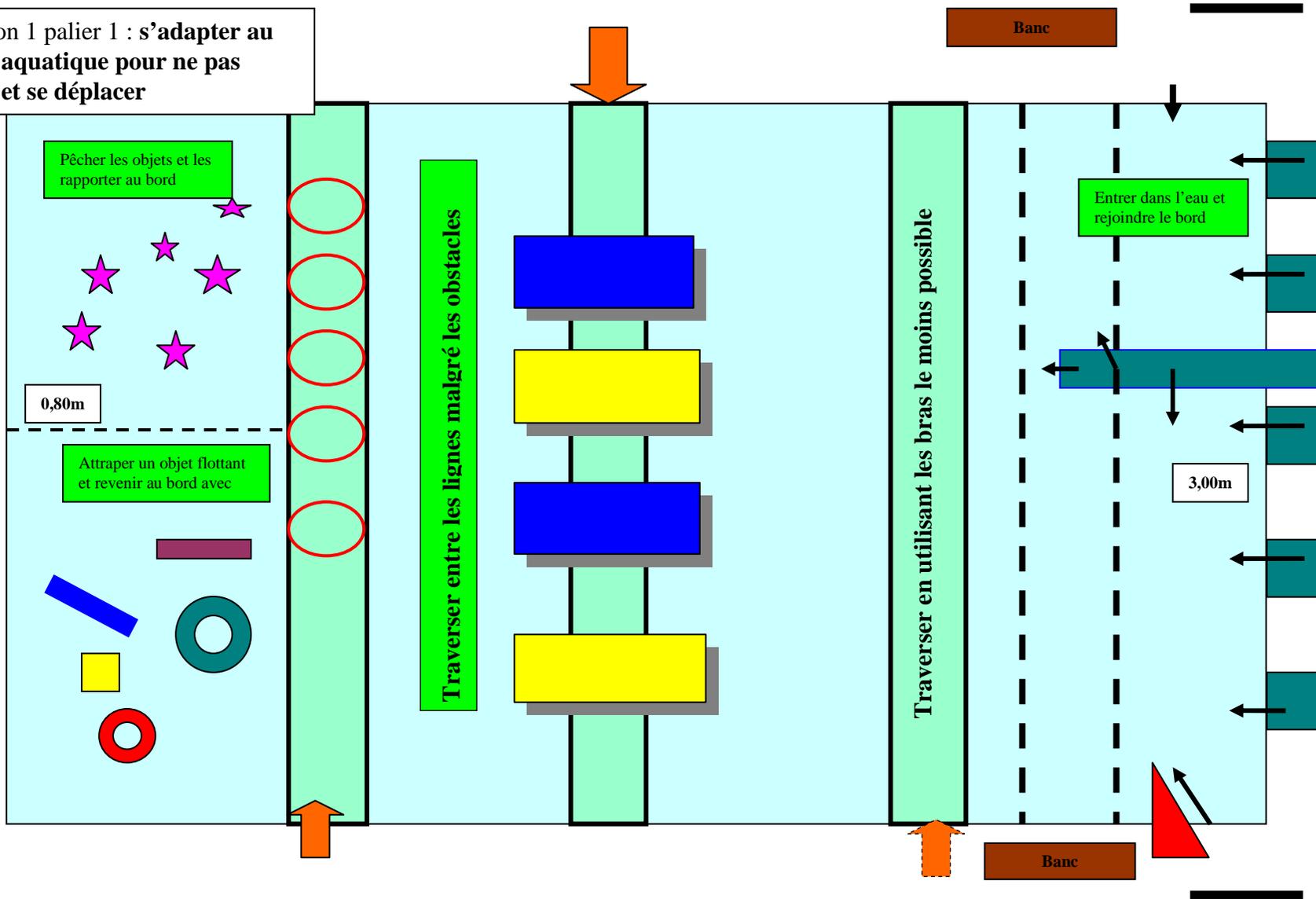
Documents pédagogiques pour les enseignants : ces documents sont à la disposition des enseignants et des éducateurs sur le site de la circonscription

Livret élève : un carnet individuel valide quatre grandes étapes du savoir nager

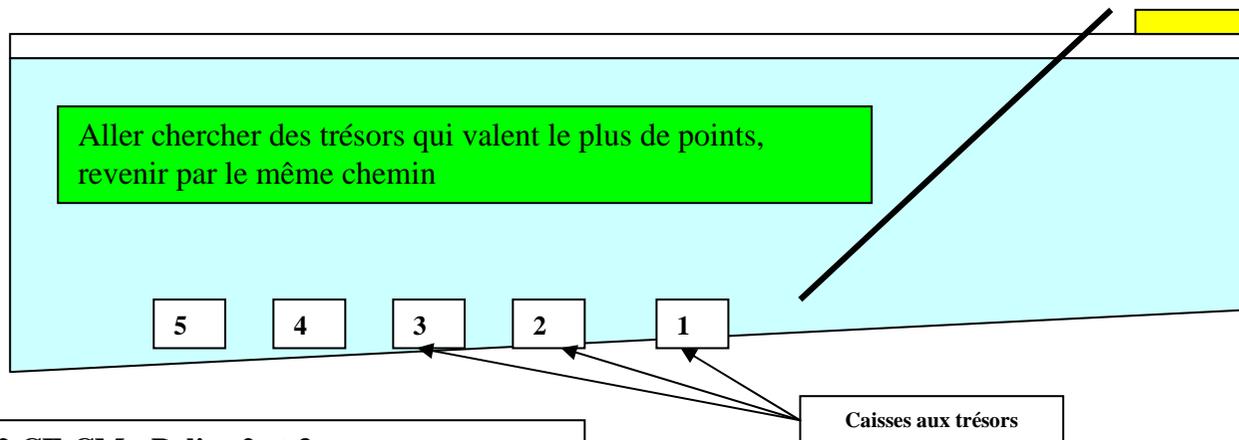
Réunion d'information et test pratique pour agréments de parents bénévoles

Fréquence dans l'année : deux réunions et tests sont organisés au cours de l'année scolaire : septembre et janvier.

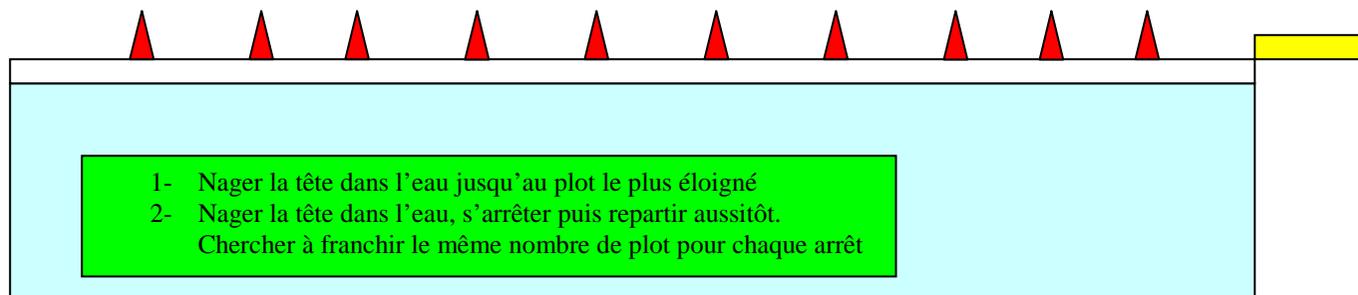
Situation 1 palier 1 : s'adapter au milieu aquatique pour ne pas couler et se déplacer



Situation 1 : CE CM : Palier 2 et 3
Construire la tête comme « gouvernail du corps »



Situation 2 CE CM : Palier 2 et 3
Objectif : construire l'équilibre horizontal



Situation 1 Palier 4 : CM
Objectif : Construire une respiration inversée

Pas d'aménagement autre qu'une ligne d'eau

Les élèves travaillent en doublette

L'observateur note le nombre d'arrêts nécessaires et la distance parcourue sur une durée de 10 minutes.

Définition d'un « arrêt » : le nageur « respire » plusieurs fois, son corps redescend.

But de tache : ne plus « s'arrêter ».

Critère de réussite : augmenter la distance

Nom :	1^{er} essai	2^{eme} essai	3^{eme} essai	Ce que j'ai essayé pour améliorer
Séance 1	Dist : arrêts :	Dist : arrêts :	Dist : arrêts :	
Séance 2	Dist : arrêts :	Dist : arrêts :	Dist : arrêts :	
Séance 3	Dist : arrêts :	Dist : arrêts :	Dist : arrêts :	
Séance 4	Dist : arrêts :	Dist : arrêts :	Dist : arrêts :	
Séance 5	Dist : arrêts :	Dist : arrêts :	Dist : arrêts :	